

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le quinze novembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, David GREVIN, Laurent SCHNEIDER, Philippe SEUBE, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

**Le Conseil Municipal :**

- **EMET** un avis favorable à la proposition d'accord local présentée par la CC de la Moivre à la Coole, respectant la volonté des représentants des communes membres pour la désignation des représentants des communes,
- **DESIGNE** 9 représentants pour siéger au sein du conseil communautaire figurant au tableau d'ordre des élections municipales de mars 2014 :ARROUART Hubert, MOINEAU Evelyne, ROLLET Jean-Pierre, JULLIEN Catherine, VAROQUIER Denis, PANNET Catherine, PIGNY Eric, CHOSROES Carole, ADNET Milène.
- **APPROUVE** la convention de transfert des éléments de l'actif et du passif relatifs au retrait des communes de Courtisols, Somme Vesle et Poix
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention ci-jointe et toutes les pièces s'y rapportant
- **ACCEPTE** un chèque du trésor public pour un montant de 32,00 € en remboursement d'un excédent de versement sur la taxe foncière,
- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2016

de l'emprunt n° MON508025EUR d'un montant de 1 200 000 € contracté en 2015 par la Communauté de Communes de Suipe et Vesle auprès de la Banque Postale comme suit :

À titre informatif, le capital restant dû sur la part affectée à la commune de Courtisols s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élève à 100.004,57 €.

Cet emprunt a été cédé par la Banque Postale à la Société de Financement Local (SFIL) en date du 10/03/2016. À cet effet, ce dernier propose à la Communauté de Communes (cédant) et la commune de Courtisols (repreneur) de réaliser l'opération de transfert pour une partie de l'emprunt.

- **APPROUVE** la répartition de l'emprunt n°MON508025EUR d'un montant de 1.200.000 € contracté en 2015 par la CC de Suipe et Vesle auprès de la Banque Postale définie ainsi :
- 1 096 547 € part de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle
- 103 453 € part affectée à la commune de Courtisols pour l'opération de voirie rue de Plain
- **DECIDE** d'accepter l'affectation d'une somme de 103 453 € à la commune de Courtisols,

Le Maire

Hubert ARROUART